

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 1/24/0118 du 1er juillet 2024 du **Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité** accorde à la société ORANGE COMMUNICATIONS LUXEMBOURG à exploiter un site radiotechnique à L-8440 Steinfort, 4A, rue de Luxembourg.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation sus-dite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

pour le Collège des bourgmestre et échevins,


Sammy Wagner
Bourgmestre




Andres Castro
Secrétaire communal f.f.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

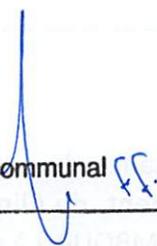
Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché

en bonne et due forme à partir du 24 JUIL. 2024

Steinfort, le 24 JUIL. 2024


Le bourgmestre




Le secrétaire communal